

Impôt sur le revenu—Loi

Voici ce qu'a ajouté l'Organisation anti-pauvreté:

Parce qu'ils sont régressifs, ces impôts touchent plus durement que quiconque ceux qui sont le moins en mesure de les payer.

Voilà ce à quoi nous nous opposons.

[Français]

C'est le vrai visage du gouvernement Mulroney, monsieur le Président, qui est dévoilé dans le budget. C'est un budget rétrograde et antisocial dans lequel le gouvernement recule devant sa promesse de ne pas réduire les dépenses sociales. C'est un budget qui nuit davantage aux pauvres qu'aux riches. Les familles pauvres et à revenu moyen devront payer plus de taxes, des taxes sur la consommation, et les tables d'impôt ne suivront plus la pleine augmentation du coût de la vie.

[Traduction]

Nous sommes en train de débattre l'article 65 qui prévoit la désindexation des tranches d'imposition concernant les exemptions personnelles et le crédit d'impôt pour enfant. Parlons tout d'abord de ces tranches et du crédit d'impôt pour enfant, monsieur le Président. Les contribuables paieront davantage d'impôts simplement à cause des augmentations de salaire qui leur sont accordées pour tenir compte de l'inflation. Tous ceux qui travaillent depuis un certain temps savent bien que chaque année, les travailleurs demandent un rajustement de leur salaire tenant compte du coût de la vie. Lorsque le coût de la vie augmente de 5 p. 100, ils veulent une hausse salariale équivalente afin de maintenir leur pouvoir d'achat.

Aux termes des dispositions actuelles de la Loi de l'impôt sur le revenu adoptées par le chef de l'opposition (M. Turner) lorsqu'il était ministre des Finances en 1974, une telle augmentation alignée sur l'augmentation du coût de la vie n'est pas imposable car elle permet simplement au revenu du contribuable de suivre le taux de l'inflation.

Le gouvernement conservateur annonce aux contribuables qu'il ne les dédommagera plus des premiers 3 p. 100 de cette augmentation inflationniste. Les contribuables seront désormais appelés à payer de leur poche cette augmentation de 3 p. 100. Le gouvernement, pour sa part, ne paiera que les augmentations au-delà des premiers 3 p. 100. Tous les contribuables dont le salaire est rajusté en fonction du taux de l'inflation devront payer un impôt supplémentaire, même si leur situation ne s'est pas améliorée et que leurs revenus n'ont pas augmenté de manière concrète.

● (1620)

L'autre disposition dont j'ai parlé un peu plus tôt a trait au crédit d'impôt au titre des enfants. L'article 65 prévoit un revenu familial annuel de \$23,500 comme seuil au-delà duquel on réduit ce crédit d'impôt. Ce montant de base sera rajusté chaque année en fonction des augmentations du coût de la vie supérieures à 3 p. 100. Les familles les plus démunies de notre société, dont un grand nombre sont monoparentales, bénéficieront du crédit d'impôt pour enfants. En vertu des dispositions de l'article 65, ces familles se verront enlever de l'argent. De cette façon, un revenu de \$23,500 en 1986 ne vaudra pas autant en 1987 si le taux de l'inflation augmente cette année-là de 4 ou de 5 p. 100. Les bénéficiaires du crédit d'impôt pour enfants seront néanmoins touchés par la modification de ce seuil par suite des dispositions prévues à l'article 65. Là encore,

le gouvernement leur fait assumer l'augmentation des premiers 3 p. 100 du taux de l'inflation.

J'aurai le plaisir d'aborder un certain nombre d'autres dispositions au cours du débat sur ces modifications. Je remercie la Chambre de m'avoir permis d'exposer mon point de vue sur les conséquences de la désindexation du régime d'imposition.

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, on en a probablement assez dit. En fait, il semble que tout ce qu'il était possible de dire au sujet du projet de loi C-84 a déjà été répété maintes et maintes fois à la Chambre. J'ai néanmoins le plus grand respect pour la compétence et l'expérience du député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) qui a proposé la motion n° 4 concernant l'article 65 du projet de loi. Je constate cependant avec un certain étonnement qu'il propose tout simplement d'abandonner la désindexation partielle des exemptions personnelles et des tranches d'imposition. Cela me paraît surprenant. Étant donné sa compétence, il devrait avoir un peu plus de bon sens; il se livre clairement à de la politiaillerie à l'heure actuelle sur une question d'une telle gravité. Les Canadiens mettront longtemps à le lui pardonner. C'est son gouvernement qui a endetté les Canadiens. J'hésite un peu à le répéter, mais cela mérite de l'être. Le déficit tourne autour de 35 à 48 milliards de dollars par année, tandis que le déficit cumulatif se chiffre à environ 200 milliards. Sur une base annuelle, cela représente pour le gouvernement fédéral une dépense excessive d'environ \$1,400 par personne, c'est-à-dire pour chaque homme, femme et enfant au Canada. Il faudrait simplement se demander combien de temps cela peut continuer. Combien de temps encore pouvons-nous continuer à nous livrer à des dépenses aussi extravagantes ou absurdes? Cela a mené les Canadiens à un point de non-retour, à un point où ils ont chassé le gouvernement responsable de cette situation pour le remplacer par le gouvernement progressiste conservateur en lui donnant clairement le mandat d'y remédier.

Voilà maintenant que nous nous efforçons vraiment, de la façon la moins douloureuse possible, de juguler l'inflation. En matière d'indexation, quand on indexe les exemptions, on réduit en fait les recettes fiscales. Et quand on indexe les dépenses, on se trouve en fait à les augmenter. On aggrave en même temps l'inflation, et le déficit continue de croître. Cela ne peut tout simplement pas continuer.

Pour le moment, le tiers des recettes du gouvernement fédéral est affecté au service de la dette, c'est-à-dire à payer les intérêts sur la dette nationale cumulative. Au milieu des années 90, si le déficit continue à s'accroître au même rythme, la totalité de nos recettes fiscales devra servir à payer les intérêts sur la dette nationale et sur les valeurs du gouvernement, sur les bons du trésor, sur les obligations d'épargne du Canada et ainsi de suite. C'est tout simplement intenable. Au milieu des années 90, il ne restera plus d'argent pour autre chose que le service de la dette. Il ne restera plus d'argent pour les paiements de transfert aux provinces, pour les soins médicaux, pour subventionner l'éducation ni pour la défense ni pour les autres services auxquels les Canadiens se sont habitués. A moins de prendre des mesures radicales pour enrayer le déficit, tous les Canadiens souffriront. Nous, les membres de cette génération, nous payerons le prix, mais ce sera encore pire pour les générations à venir.